



Ecole Dominique Savio. 59160 LOMME.

Siège : 21 Avenue de Mont à Camp. Entrée : 32 Rue du Cœur Joyeux.

RÈGLEMENT FINANCIER 2020-2021.

L'école Dominique SAVIO est un établissement appartenant à l'enseignement Catholique (Diocèse de Lille) et lié par "contrat d'association" au service public de l'Education Nationale.

Ses recettes sont :

- les contributions des familles (scolarités). Elles couvrent les charges liées au caractère propre de notre école catholique, ainsi que les charges liées à l'immobilier.

- le forfait annuel que la ville de Lomme (commune associée à Lille) nous octroie pour les enfants Lommois et Lillois uniquement. Il couvre quelques frais de fonctionnement (basé sur le coût d'un élève du public).

L'OGEC Dominique SAVIO (**O**rganisme de **G**estion de l'**E**nseignement **C**atholique), association loi 1901 composée de bénévoles, (parents ou anciens parents d'élèves ainsi que des membres de droits), a pour principale fonction de gérer les recettes et les dépenses engagées par l'école. Cet organisme est aussi employeur du personnel de l'école. Cela représente un travail très important ; sachons remercier les personnes qui s'investissent pour que notre école fonctionne.

L'AFLB (Association Foncière Lille Banlieue) est propriétaire des bâtiments. L'école lui règle un loyer mensuel. Grâce à ces loyers, l'AFLB peut mener à bien des travaux de rénovation ou de construction dans les différentes écoles du secteur et donc dans la nôtre ! Notre restaurant scolaire a ainsi vu le jour en février 2017.

Votre contribution financière est obligatoire.

Elle se caractérisera de la façon suivante :

Cotisation Individuelle annuelle de rentrée : 36 € par enfant.

Payée lors demande d'inscription. Elle comprend :

- L'adhésion et la participation aux frais de fonctionnement des services diocésains + assurances.
- L'adhésion à un serveur informatique : enregistrement des données administratives et comptables.
- Une assurance individuelle.

Contribution mensuelle des familles :

La grille de scolarité, basée sur le calcul du Quotient Familial – QF (Revenu Fiscal de Référence/Nombre de parts), qui permet de tenir compte à la fois du revenu des ménages et également du nombre d'enfants. Vous trouverez les informations nécessaires au calcul du Quotient Familial sur votre avis d'imposition.

catégorie	Plancher QF	Plafond QF	Contribution mensuelle
1	0	4 000	31 €
2	4 001	10 000	33,50 €
3	10 001	15 000	36 €
4	15 001	19 000	38,50 €
5	19 001	et plus	41 €

Afin que l'école puisse établir au mieux votre tarif de scolarité, nous vous demandons de **joindre au coupon réponse ci-joint votre dernier avis d'imposition pour les 4 premières catégories**. Ce document reste confidentiel. En l'absence de sa présentation, le coût maximum vous sera attribué. **Si cet avis d'imposition est donné à l'école après la première facturation, il n'y aura pas de remboursement de la somme qui aura été trop perçue**. Le tarif sera appliqué lors de la réception de ce document par la secrétaire-comptable, Madame Hennebique Manuelle.

Autres frais :

1. Activités culturelles, sorties, intervenants : 4,50 € par enfant et par mois

Forfait ajouté à la scolarité, de septembre à juin, donc, 10 fois dans l'année, qui permet de rétribuer les intervenants extérieurs (danse, expression corporelle, théâtre, musique,...) en fonction de notre projet pédagogique. Forfait également attribué aux sorties occasionnelles, durant lesquelles la présence d'un intervenant est nécessaire.

2. Matériel scolaire

- Les fournitures en papeterie : 15€. De la PS au CM2. Une fois dans l'année. Facturées en septembre.
- Cotisation à l'ARBS (manuels scolaires du CP au CM2). Par contrat signé avec l'ARBS, l'école met à disposition des élèves une collection de manuels scolaires. **Attention, comme l'année dernière, vous devez procéder à l'inscription de votre enfant directement sur le site internet de l'ARBS**, selon les informations qui vous seront communiquées. Vous recevrez les livres à la rentrée des classes.

3. Adhésion facultative à l'APEL (association des parents d'élèves) : 15€ pour l'année scolaire. Les 12€ pour votre adhésion à l'APEL nationale, au titre de votre aîné, et 3€ pour l'APEL Dominique Savio. Si vous adhérez, prière de faire un chèque au nom de l'APEL Dominique Savio, et de le joindre à votre dossier d'inscription.

4. Tarifs de nos services :

Etude		18€ par tranche horaire, par mois
Cantine		4€30 par repas
Garderie	3€ pour une heure	16€ par tranche horaire, par mois

5. Notre organisme de gestion de l'école SAVIO a maintenu pour cette rentrée 2020-2021 la grille de scolarité à l'identique, le tarif de cantine sans l'augmenter ainsi que la garderie . Par contre, une somme de 2 euros par mois sur 10 mois et par enfant sera facturée et intégralement reversée au diocèse de Lille dans le cadre de la solidarité et de la reconstruction des écoles en difficultés(FISDEL).

Votre règlement :

Au 10 de chaque mois, une facture vous est transmise dans la pochette de liaison. Si vous souhaitez une facture annuelle (frais de scolarité uniquement), merci d'en faire la demande par écrit, dès la rentrée.

- Règlement par chèque, à l'ordre de « OGE Dominique Savio » :

À effectuer dans les meilleurs délais, remis dans une enveloppe au nom de votre enfant. Vos chèques sont déposés en banque au fur et à mesure de leur arrivée.

- Règlement par Prélèvement Automatique :

Les familles qui souhaitent le PA, en font la demande, et nous livrent un RIB. Nous éditerons un mandat d'autorisation de prélèvement.

Nous ne pouvons que vous inciter à choisir ce mode de règlement simple. (prélèvements avant le 15 du mois en cours, et, 10 prélèvements sur l'année). Attention ! Tout rejet entraîne des frais qui vous seront facturés.

- Règlement en espèces :

Pour éviter tout litige, le règlement en espèces ne se fait qu'auprès de la directrice ou auprès de la secrétaire, Madame Hennebique, (avant le 15 du mois). En dehors des heures de classe. Un reçu vous sera délivré. (Secrétariat ouvert tous les après-midi, à partir de 13h30 jusque 16h00, et le mardi, jusque 17h30.)

Votre contribution financière est indispensable pour la vie de l'école ; elle ne doit cependant pas être un obstacle à la scolarisation de votre enfant dans notre école.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à venir en parler rapidement à la directrice. Chaque problème peut trouver une solution. MAIS, il n'est pas acceptable que des retards de paiement s'accumulent sans que les familles concernées ne se manifestent. Nous continuerons à relancer les "mauvais payeurs" et n'hésiterons pas à lancer des recours contentieux par l'intermédiaire d'une société spécialisée. Les réinscriptions seront annulées dans ce cas. Nous comptons sur le respect de vos engagements.